

# INSPECTEUR PRINCIPALE AVEC SPECIALISATION PARTICULIERE ECOFIN

## Qu'est-ce qu'une épreuve de connaissance professionnelle ?

Une épreuve de connaissance, c'est interroger un candidat sur les matières qu'il a acquises et dont il aura besoin pour sa nouvelle fonction.

Toutefois, dans ce cas-ci, Il ne s'agit pas de ré-évaluer le candidat sur l'ensemble de ses connaissances ( cursus scolaire et/ou expériences professionnelles), mais bien de faire ressortir toutes les notions (financières) utiles à la fonction d'enquêteur dans le domaine de la criminalité financière.

Il est primordial de faire ressortir le potentiel de raisonnement investigatif du candidat.

## Comment s'y préparer

D'une manière générale, l'attrait de l'actualité judiciaire, et des grands dossiers de criminalités financières sont une source d'inspiration pour un futur enquêteur.

Revoir dans un premier temps les matières apprises lors de son cursus, mais également d'actualiser ses connaissances au regard des modifications récentes dans les différentes législations fiscales et financières, comme le nouveau code des sociétés, etc..

S'intéresser au core business de sa future unité de destination est toujours un premier bon réflexe. Pouvoir rencontrer différents interlocuteurs proches de sa future fonction.

## Ce qu'il faut savoir / savoir faire :

- Avoir acquis une expérience financière ( au niveau de la Loi du 17/07/75 sur la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises et arrêtés d'exécution et sur les lois coordonnées des sociétés commerciales (code des sociétés), législation sur le blanchiment, TVA, faillite (loi du 04/12/2002).
- Être au courant de la technique comparative de l'actif dans une enquête de patrimoine ou encore du calcul de l'actif illégal et/ou avoir suivi des cours ayant trait à ces domaines (droit, économie, fiscalité, comptabilité) ce qui constitue une plus-value étant entendu que cette expérience ne peut se concevoir qu'après avoir été titulaire ou cotitulaire de dossiers financiers.
- Pouvoir actualiser ses connaissances sur base de la réception d'un dossier financier spécifique demandant une approche spécialisée de la matière à traiter (dossiers ayant trait à certains produits bancaires, d'assurances,...).
- Connaissance des documents commerciaux : facturation, documents de paiement et effets de commerce.
- Disposer des notions en regard de la Loi sur les ASBL ( Loi du 02/03/2002, modifiée par la Loi du 22/12/2003).

# INSPECTEUR PRINCIPALE AVEC SPECIALISATION PARTICULIERE ECOFIN

- Connaissance de la législation et mise en application de la TVA en national, intracommunautaire, import-export avec établissement de la déclaration TVA.
- Connaissance des approches fiscales à l'IPP et à l' ISOC.
- Être à même d'analyser et de présenter de façon simplifiée les opérations comptables (achats, ventes, financiers) afin de les introduire dans une procédure pénale.
- Connaissance de la BCE et des modalités de publication des personnes (publication BNB tels les statuts, les comptes annuels...).
- Connaissance des obligations comptables et fiscales des entreprises.
- Connaissance des ressources de renseignements disponibles hors Police (cadastre, enregistrement, ..).
- Pouvoir retracer les pièces justificatives comptables (clients/fournisseurs) et financières courantes.
- Connaissance des obligations du comptable ayant le statut d'employé et celui d'indépendant.
- Connaissance de la réglementation, de la législation en vigueur sur les délits concernant l'état des faillites et être à même de déterminer toutes les composantes de la problématique des faillites sur le plan pratique.
- Connaissance de la comptabilité fournisseurs, comptabilité clients, comptabilité des documents financiers, comptabilité des salaires, comptabilité des opérations diverses courantes et de clôture.
- Connaissance de la législation et pratique du droit social.
- Savoir lire, le code pénal, et d'instruction criminelle.

## Ce qui est attendu du collaborateur

- Être à même de pouvoir à la lecture d'un dossier d'en faire une analyse aboutissant à l'élaboration d'un plan d'enquête avec un échancier à présenter au Magistrat mais aussi à sa hiérarchie.
- Être à même d'établir un ordre d'opération de moyenne envergure et d'en assumer conjointement avec son Officier, la coordination se traduisant par la rédaction dudit O.O. mais aussi le briefing ainsi que la coordination le jour-même de l'opération.
- Être à même de pouvoir apporter un soutien spécifique en matière financière à l'occasion d'une enquête diligentée par un autre service, que ce soit au niveau d'une perquisition, de constatation, d'audition, etc...
- Être capable de travailler en binôme et en équipe.
- Être flexible au niveau de l'horaire de travail mais aussi du type d'enquête à traiter.
- Être ouvert au changement, à la critique positive de l'équipe, et/ou de sa hiérarchie
- Être à même de pouvoir se remettre en question.